



Conception et tâches de la Table ronde

La cérémonie de commémoration du 11 avril 2013 en l'honneur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance a marqué le début d'un travail de mémoire concernant un pan important de l'histoire suisse. La Table ronde se donne pour but de faire la lumière sur toutes les souffrances et les injustices qu'ont subies les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Le délégué nommé par le Département fédéral de justice et police a pour mission de convoquer une Table ronde, de la diriger et d'élaborer des propositions sur les questions en suspens, en collaboration avec les personnes et les milieux concernés. La Table ronde terminera ses travaux si possible d'ici à la fin 2014, au plus tard d'ici à la moitié de l'année 2015.

La Table ronde lance et coordonne une vaste étude sur les aspects historiques, juridiques, financiers, sociétaux et organisationnels liés aux mesures de coercition à des fins d'assistance, qui permettra aux autorités, institutions et organisations impliquées de prendre leurs responsabilités vis-à-vis des victimes.

Les travaux de la Table ronde portent essentiellement sur les aspects suivants:

Eclairage historique

La Table ronde établit des recommandations sur le type des travaux historiques à effectuer. Elle reçoit régulièrement des informations sur l'avancement de ces travaux et leurs conséquences et participe à la présentation des résultats éventuels.

Traitement juridique

Il s'agit de mettre en évidence les questions juridiques à traiter et, notamment, d'établir une synopsis des bases légales et des compétences dans les différents domaines liés aux mesures de coercition à des fins d'assistance. Il importe de clarifier également les éventuelles questions juridiques qui se posent en rapport avec la consultation des dossiers, la sécurité des dossiers et la protection des données. Enfin, il s'impose, dans une optique de droit comparé, de présenter les travaux effectués dans d'autres pays en rapport avec les victimes de ce type de mesures.

Perspective sociétale

La société actuelle doit prendre conscience des souffrances et des injustices subies par les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Il importe de communiquer

sur la question et de bien documenter ces aspects.

Questions financières

Il est nécessaire d'examiner les questions financières relatives aux victimes et de déterminer les différentes possibilités de les soutenir dans le système social actuel.

Rôle des points de contact

Il convient de garantir le bon fonctionnement des points de contact et de permettre la consultation des archives. La Table ronde doit en outre traiter les questions générales auxquelles le personnel des points de contact est régulièrement confronté lorsqu'il rencontre les personnes concernées.

Le 13 juin 2013